

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 5.160.410 DT, un actif net de 5.081.602 DT et une valeur liquidative de 138.807 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 janvier 2022

Le Commissaire Aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN COMPARES AU 31-12-2021

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 917 446,851	3 790 114,865
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 430 116,998	1 161 883,217
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 366 828,710	2 539 101,057
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		120 501,143	89 130,591
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 242 963,509	2 142 128,934
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 040 221,947	2 142 117,802
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	202 741,562	11,132
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	2 166,989
TOTAL ACTIF			5 160 410,360	5 934 410,788
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 205,703	7 711,622
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	71 602,919	32 956,430
TOTAL PASSIF			PA 78 808,622	40 668,052
ACTIF NET			5 081 601,738	5 893 742,736
CP1	CAPITAL	CP1	4 937 902,101	5 732 449,842
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	143 699,637	161 292,894
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		151 208,641	170 330,821
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-7 509,004	-9 037,927
ACTIF NET			5 081 601,738	5 893 742,736
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			5 160 410,360	5 934 410,788

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
			au	au	au	au
			31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES	PR1	29 668,261	162 179,038	34 731,910	158 145,961
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	51 172,905	3 242,500	29 890,850
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		29 668,261	111 006,133	31 489,410	128 255,111
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	19 283,895	93 870,773	32 071,674	133 488,624
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		7 218,436	60 117,748	32 071,674	85 968,996
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		5 946,532	9 157,852	0,000	40 574,182
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		6 118,927	24 595,173	0,000	6 945,446
	REVENUS DES PLACEMENTS		48 952,156	256 049,811	66 803,584	291 634,585
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-20 063,724	-81 293,047	-22 882,772	-94 331,142
	REVENU NET DES PLACEMENTS		28 888,432	174 756,764	43 920,812	197 303,443
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 792,180	-23 548,123	-6 089,932	-26 972,622
	RESULTAT D'EXPLOITATION		23 096,252	151 208,641	37 830,880	170 330,821
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 380,638	-7 509,004	-3 310,846	-9 037,927
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		18 715,614	143 699,637	34 520,034	161 292,894
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		4 380,638	7 509,004	3 310,846	9 037,927
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		36 913,811	106 552,809	25 694,204	-87 767,611
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-22 066,293	-14 846,218	10 007,454	57 761,592
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-667,744	-1 603,659	-611,888	-2 718,640
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		37 276,026	241 311,573	72 920,650	137 606,162

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	37 276,026	241 311,573	72 920,650	137 606,162
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	23 096,252	151 208,641	37 830,880	170 330,821
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	36 913,811	106 552,809	25 694,204	-87 767,611
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-22 066,293	-14 846,218	10 007,454	57 761,592
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-667,744	-1 603,659	-611,888	-2 718,640
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-166 479,934	-1 053 452,571	-143 773,198	-755 275,664
SOUSCRIPTIONS	0,000	814 616,258	0,000	498 130,068
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	602 900,000	0,000	392 400,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0,000	95 708,269	0,000	47 585,251
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0,000	104 573,411	0,000	53 832,879
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0,000	11 434,578	0,000	4 311,938
RACHATS	-166 479,934	-1 868 068,829	-143 773,198	-1 253 405,732
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-120 500,000	-1 390 000,000	-109 900,000	-977 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-20 722,949	-218 028,812	-15 485,304	-128 794,987
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-20 876,347	-241 096,435	-15 077,048	-134 060,880
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-4 380,638	-18 943,582	-3 310,846	-13 349,865
VARIATION DE L'ACTIF NET	-129 203,908	-812 140,998	-70 852,548	-617 669,502
AN3 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	5 210 805,646	5 893 742,736	5 964 595,284	6 511 412,238
AN4-B FIN DE PERIODE	5 081 601,738	5 081 601,738	5 893 742,736	5 893 742,736
AN4 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	37 814	44 480	45 579	50 328
AN5-B FIN DE PERIODE	36 609	36 609	44 480	44 480
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	137,801	132,503	130,862	129,379
B- FIN DE PERIODE	138,807	138,807	132,503	132,503
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2,93%	4,77%	4,99%	2,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 391 819,309	1 430 116,998	28,14%
ASSAD	5 337	16 250,230	8 843,407	0,17%
ATTIJARI BANK	1 750	60 096,901	53 224,499	1,05%
BT	202	1 413,422	1 108,977	0,02%
DELICE HOLDING	3 620	58 238,708	54 082,800	1,06%
EURO-CYCLES	1 750	31 914,319	56 108,500	1,10%
LANDOR	1 300	8 585,918	11 440,000	0,23%
MONOPRIX	2 500	25 235,018	11 482,500	0,23%
ONE TECH HOLDING	8 700	77 005,453	75 437,700	1,48%
ONE TECH HOLDING DA 2021	8 700	38 502,727	69 687,000	1,37%
PGH	7 340	78 817,117	83 617,280	1,65%
S.A.H TUNISIE	7 840	87 825,641	87 243,519	1,72%
S.A.M	4 800	15 105,109	12 988,800	0,26%
SFBT	5 350	80 288,597	97 418,150	1,92%
SMART TUNISIE	3 887	99 118,500	104 012,233	2,05%
SMART TUNISIE NS 2021	845	21 547,500	21 547,500	0,42%
SOTIPAPIER	23 139	142 297,689	130 874,181	2,58%
SOTRAPIL	2 000	27 196,960	25 690,000	0,51%
SOTUV NG 2020	9 081	41 742,336	66 218,652	1,30%
STAR	2 200	262 400,000	268 378,000	5,28%
TELNET HOLDING	3 005	25 016,712	24 881,400	0,49%
TPR	16 650	64 237,630	71 595,000	1,41%
UIB	3 100	72 737,703	48 623,500	0,96%
UNIMED	6 200	56 245,119	45 613,400	0,90%
AC1- B, Emprunts d'Etat		2 224 296,700	2 366 828,710	46,58%
BTA		2 224 296,700	2 310 770,763	45,47%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	3,83%
BTA 6% AVRIL 2023	618	601 980,600	625 314,058	12,31%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 031,775	5,02%
BTA 6,3 MARS 2026	567	521 330,000	544 535,437	10,72%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	691 079,137	13,60%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			56 057,948	1,10%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		118 330,987	120 501,143	2,37%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	842	118 330,987	120 501,143	2,37%
Total du portefeuille titres		3 734 446,996	3 917 446,851	77,09%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2021, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2021, à 56 057,948 dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **29 668,261** Dinars du 01/10/2021 au 31/12/2021, contre **34 731,910** Dinars du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2021	Du 01/01/2021	Du 01/10/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020
Revenus des actions	0,000	51 172,905	3 242,500	29 890,850
Revenus des Emprunts d'Etat	29 668,261	111 006,133	31 489,410	128 255,111
Total	29 668,261	162 179,038	34 731,910	158 145,961

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **1 040 221,947** Dinars, contre **2 142 117,802** Dinars au 31/12/2020 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Bons du Trésor à Court Terme	540 704,697	2 142 117,802
Certificats de Dépôt	499 517,250	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	0,000
Total	1 040 221,947	2 142 117,802

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
BTCT 52S-15/02/2022	548	6,76	548 000,000	540 704,697	10,64%
Total			548 000,000	540 704,697	10,64%

AC2-A-2 Certificats de Dépôt:

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
CDP 10J-07/01/2022	7,25	BIAT	1	500 000,000	499 517,250	9,83%
				500 000,000	499 517,250	9,83%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **202 741,562** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2021 au 31/12/2021 à **19 283,895 Dinars**, contre **32 071,674 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2021	Du 01/01/2021	Du 01/10/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	7 218,436	60 117,748	32 071,674	85 968,996
Revenus des Certificats de Dépôt	5 946,532	9 157,852	0,000	40 574,182
Revenus des autres placements (DAT)	6 118,927	24 595,173	0,000	6 945,446
Total	19 283,895	93 870,773	32 071,674	133 488,624

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au	Montant au
	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0,000	2 166,989
Total	0,000	2 166,989

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **78 808,594 Dinars**, contre **40 668,052 Dinars** au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au	Montant au
		31/12/2021	31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	7 205,703	7 711,622
PA2	Autres créditeurs divers	71 602,891	32 956,430
	Total	78 808,594	40 668,052

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **7 205,703 Dinars** contre **7 711,622 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	6 184,497	7 118,417
Dépositaire	1 021,206	593,205
Total	7 205,703	7 711,622

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2021, à **71 602,919 Dinars** contre **32 956,430 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Etat, impôts et taxes	594,836	1 163,677
Redevance CMF	433,044	498,470
Provision pour charges diverses	5 462,831	6 925,568
Rémunération CAC	5 531,663	6 566,068
Jetons de présence	5 999,843	5 999,287
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	53 479,757	11 702,415
Total	71 602,919	32 956,430

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2021 au 31/12/2021 à **20 063,724 Dinars**, contre **22 882,772 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	18 520,361	75 039,729	21 122,552	87 074,877
Rémunération du dépositaire	1 543,363	6 253,318	1 760,220	7 256,265
Total	20 063,724	81 293,047	22 882,772	94 331,142

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2021 au 31/12/2021 à **5 792,180 Dinars**, contre **6 089,932 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	1 296,811	5 254,753	1 479,113	6 097,452
Impôts et Taxes	103,531	602,692	159,123	799,867
Rémunération CAC	1 274,568	5 056,710	1 274,568	6 131,568
Jetons de présence	1 505,801	5 999,843	1 508,156	5 999,838
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000
Publicité et Publications	1 482,449	5 687,788	1 415,144	6 738,423
Diverses charges d'exploitation	129,021	746,337	253,828	1 005,474
Total	5 792,180	23 548,123	6 089,932	26 972,622

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2021 (en nominal)

·	Montant	4 448 000,000
·	Nombre de titres	44 480
·	Nombre d'actionnaires	99

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	602 900,000
·	Nombre de titres émis	6 029

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	1 390 000,000
·	Nombre de titres rachetés	13 900

Capital au 31/12/2021

		4 937 902,101
·	Montant en nominal	3 660 900,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	642 016,532
·	Sommes capitalisées (2)	634 985,569
·	Nombres de titres	36 609
·	Nombre d'actionnaires	43

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à 642 016,532 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	Montant au
Rubriques	31/12/2021
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	674 234,143
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	90 102,932
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	106 552,809
- +/- values réalisées sur cession de titres.	-14 846,218
- Frais de négociation de titres	-1 603,659
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	-122 320,543
- Aux émissions	95 708,269
- Aux rachats	-218 028,812
Total sommes non capitalisables	642 016,532

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **634 985,569 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	610 215,699
Sommes capitalisées de l'exercice *	161 292,894
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-136 523,024
ü Aux émissions	104 573,411
ü Aux rachats	-241 096,435
Total des sommes capitalisées	634 985,569

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Rubriques	Montant au 31/12/2021
Résultat d'exploitation - Exercice 2020	170 330,821
Régularisation du résultat capitalisable	-9 037,927
Sommes Capitalisées-Exercice 2020	161 292,894

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2021
Résultat capitalisable de la période	151 208,641
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-7 509,004
Sommes Capitalisables	143 699,637

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	6,994	6,557
Charges de gestion des placements	-2,221	-2,121
Revenus nets des placements	4,774	4,436
Autres charges d'exploitation	-0,643	-0,606
Résultat d'exploitation	4,130	3,829
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,205	-0,203
Sommes capitalisable de la période	3,925	3,626
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,205	0,203
Variation des +/- values potentielles/titres	2,911	-1,973
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,406	1,299
Frais de négociation de titres	-0,044	-0,061
Résultat net de la période	6,592	3,094

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,534%	1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,444%	0,442%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,854%	2,793%
Actif net moyen	5 298 842,992	6 097 408,020

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.